

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance, il donne lecture de la liste des membres et des pouvoirs :

Présents :

Luc BOUARD, Michelle GRELLIER, Patrice GABORIT, Isabelle CAMAND, Yannick DAVID, Christine RAMBAUD-BOSSARD, François GILET, Cécile DREURE, David BÉLY, Christine RAMPILLON, Marie-Claude MOREAU, Manuel GUIBERT, Angie LEBOEUF, Jacky GODARD, Thierry GANACHAUD, Laurence BEAUPEU, Anne AUBIN-SICARD, Malik ABDALLAH, Sylvie DURAND, Bernard QUENAULT, Frédérique PÉPIN, Maximilien SCHNEL, Françoise RAYNAUD, Pierre LEFEBVRE, Sophie MONTALÉTANG, Patrick DURAND, Patricia LEJEUNE, Dominique BOISSEAU-RAPITEAU, Guy BATIOT, Martine CHANTECAILLE, Stéphane IBARRA, Nicolas HÉLARY, Annabelle PILLENIÈRE, Alexandra GABORIAU, Pierre CASSART.

Pouvoirs :

- Angélique PASQUEREAU	pouvoir à Christine RAMBAUD-BOSSARD
- Pascal THIBAUT	pouvoir à Jacky GODARD (<i>fin de séance</i>)
- Christophe HERMOUET	pouvoir à Laurence BEAUPEU (<i>début de séance</i>)
- Nathalie GOSSELIN	pouvoir à Malik ABDALLAH (<i>début de séance</i>)
- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Frédérique PÉPIN
- Jacques BESSEAU	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Philippe PORTÉ	pouvoir à Bernard QUENAULT
- Florence LEMAIRE	pouvoir à Martine CHANTECAILLE
- Laurent FAVREAU	pouvoir à Luc BOUARD

Excusée : Gisèle SEWERYN

Monsieur le Président propose de désigner Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD en qualité de secrétaire de séance. Il appelle aux remarques concernant le procès-verbal de la séance du 4 octobre.

Le procès-verbal du 4 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : « Mes chers collègues, je vous propose de commencer par le refus d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'agglomération une délibération portée par le groupe d'opposition, à la demande de Messieurs IBARRA et BATIOT. Pour celles et ceux qui siègent au Conseil municipal de La Roche-sur-Yon, je ferai la même réponse à cette demande que celle faite lors du Conseil du 7 novembre.

Messieurs IBARRA et BATIOU, au nom des élus d'opposition de La Roche-sur-Yon, m'ont demandé le 8 novembre dernier d'inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil d'agglomération une délibération pour l'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnel aux agents de la Collectivité. Effectivement, un décret portant la possibilité aux collectivités territoriales d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnel au personnel dont la rémunération brute annuelle est inférieure à 39 000 euros, a été publié le 31 octobre 2023.

Je rappelle qu'il s'agit d'une prime exceptionnelle, c'est-à-dire du versement en une seule fois d'une somme pouvant aller de 300 à 800 euros, n'entrant ni dans la rémunération globale, ni dans le calcul de la retraite. Bien entendu, nous avons évalué l'incidence financière de cette prime pour les trois collectivités. Elle est de 830 000 euros, dont 210 000 euros pour l'Agglomération, 470 000 euros pour la Ville et 150 000 euros pour le CCAS. Comme vous vous en doutez, nous ne disposons pas de cette somme au chapitre 012, c'est-à-dire la ligne budgétaire correspondant à la masse salariale de chacune des collectivités, d'autant plus à un mois de la clôture budgétaire 2023.

J'ai lu le délibéré de votre proposition dans laquelle vous témoignez de la reconnaissance aux agents de l'Agglomération, qui (*je vous cite*) : « font vivre quotidiennement un service public d'agglomération que nous avons à cœur de défendre avec ses exigences, ambitions et fierté. Je vous rejoins totalement, puisque nous sommes éminemment fiers de nos agents communautaires, municipaux et du CCAS, qui font un travail formidable au quotidien et qu'il faut encourager et inciter à rester dans la fonction publique, et tout particulièrement dans nos collectivités de La Roche-sur-Yon.

Cependant, chers collègues de l'opposition, nous n'avons pas la même approche. Effectivement, les rémunérations de nos agents des catégories C et B sont trop faibles, mais c'est l'histoire et le fonctionnement des rémunérations dans la fonction publique territoriale, et notre réponse n'est pas la prime. D'ailleurs, je reprendrai certaines citations de vos *leaders* politiques nationaux de la NUPES à propos des primes, et qui affirment « les primes, ce n'est pas la sécurité », « les primes, c'est un cache-misère », « les primes, ce sont des rustines ». Nous, nous voulons travailler sur du pouvoir d'achat pérenne et du pouvoir d'achat budgété, c'est-à-dire pas une prime qui arrive un mois avant la clôture budgétaire, et qui nous imposerait de prendre cette somme sur des budgets de fonctionnement déjà fléchés.

Lors du Conseil municipal de La Roche-sur-Yon du 7 novembre dernier, Monsieur IBARRA s'est exprimé en ces termes : « il y a des déclarations et il y a les actes ». Je vous rappellerai donc que nous faisons sans doute moins parler que d'autres, mais que nous agissons par des actes. Sur les douze derniers mois, les titres repas pour l'Agglomération, la Ville et le CCAS ont représenté un montant de 375 000 euros pour 950 bénéficiaires à ce jour, montant qui ne cesse de croître avec une hausse de 15 % des bénéficiaires sur les dix derniers mois. Concernant la prévoyance, le coût de la prise en charge à 100 % de l'adhésion pour les trois collectivités a représenté une somme de 590 000 euros pour 1 450 bénéficiaires sur les douze derniers mois. En juillet dernier, le point d'indice des fonctionnaires a augmenté avec un impact financier pour les trois collectivités de près d'un million d'euros. À cela s'ajoutent toutes les avancées que nous avons mises en place depuis quelques années. Le RIFSEEP, pour un coût de 400 000 euros annuel, le déblocage des avancements de grades par promotion interne, puisque nous avons multiplié par 2,5 les avancements prononcés, l'adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS) pour un coût de 543 000 euros, l'augmentation de la participation forfaitaire pour les complémentaires santé pour un coût de 75 000 euros, ainsi qu'un plan de titularisation au sein de la Direction Education de la Ville pour un coût de 355 000 euros. Et nous allons poursuivre, puisque Madame la Directrice générale des services a rencontré les syndicats la semaine dernière pour leur présenter le calendrier qui sera proposé au CST du 20 novembre. Les pistes de travail sont l'augmentation de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA) dès 2024. D'ailleurs, les sommes afférentes à ces augmentations sont prévues, comme vous pourrez le constater, dans le DOB 2024. De plus, je peux d'ores et déjà vous annoncer le travail avec les organisations syndicales sur l'augmentation faciale des titres restaurants pour 2024, qui représentaient déjà une augmentation du pouvoir d'achat des agents de 550 euros pour 2023. Enfin, et vous le savez, peu de collectivités en France pourront répondre favorablement à cette prime puisqu'elle arrive en fin d'année.

Mes chers collègues, toutes ces raisons me contraignent à ne pas accepter l'inscription à l'ordre du jour de cette délibération. Il n'y a donc pas de débat y afférent.

Je vous propose à présent de modifier notre ordre du jour, et de passer directement aux orientations budgétaires.

17. Débat d'orientations budgétaires - Budget 2024

Manuel GUIBERT : Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ainsi, il est proposé au Conseil de débattre de ce rapport.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, chers collègues, merci pour cette présentation des orientations budgétaires. Comme ce débat s'inscrit dans un cycle budgétaire, nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet dans l'année pour commenter ces orientations.

Je voudrais simplement rappeler mon propos et la logique de demande d'inscription à l'ordre du jour d'une prime exceptionnelle pour les agents de notre Agglomération. Vous avez évalué ce montant à 210 000 euros pour l'Agglomération, et avez donné un certain nombre d'arguments pour refuser d'accorder cette prime aux agents de notre collectivité. Je retiendrai simplement votre choix de ne pas le faire, puisqu'il s'agit bien d'un choix.

Parmi les différents arguments que vous avez déployés, certains, comme la revalorisation du point d'indice, sont simplement réglementaires, puisqu'elle a été décidée par vos *leaders* nationaux. Il ne s'agit donc pas d'un effort mais d'une obligation de notre Collectivité. Vous avez également rappelé les dépenses afférentes aux chèques-déjeuner ou à la couverture de prévoyance santé. Or, je vous rappelle que ces dépenses sont liées à une négociation dans le cadre du temps de travail des agents et du passage à 1 607 heures. Par conséquent, il ne s'agit pas non plus d'un effort, mais d'une compensation. D'autre part, vous avez rappelé les dépenses, mais avez oublié de rappeler les recettes en face, celles du temps de travail des agents qui a augmenté. Là encore, il ne s'agit pas d'un effort.

Effectivement, il s'agit d'une prime exceptionnelle, et non d'une remédiation aux difficultés de recrutements dues à des salaires parfois faibles, notamment pour les agents de catégories C de la fonction publique. D'autre part, je rappelle que cette prime exceptionnelle existe en raison des 4,8 % d'inflation en 2023 et des 5,3 % d'inflation en 2022. Par ailleurs, j'imagine qu'aucun conseiller communautaire de cette instance n'a été destinataire de cette demande par le fait de votre administration, et qu'aucun d'entre eux ne connaît exactement les montants que nous avons proposés. Si l'on prend la grille proposée par l'Etat, les 800 euros pour les rémunérations brutes inférieures à 23 700 euros (soit moins de 1 500 euros nets) représentent moins de 3,4 % de leur rémunération, ce qui signifie que cette prime ne couvrira même pas l'inflation. C'est pour cette raison qu'il existe une prime exceptionnelle. Or, le fait d'accorder cette prime aurait été une façon de faire un geste pour les agents exposés à des métiers difficiles et contraignants, et qui ont parfois des astreintes pendant le week-end. De la même façon, et comme je l'ai dit, cela aurait permis de relier les actes à la parole.

Vous dites que vous ne pouvez pas dégager 50 000 euros en clôture d'exercice. Je rappellerai simplement qu'il existe des décisions modificatives, et que ces délibérations servent justement à ce genre de chose. Vous dites aussi que très peu de collectivités donneront cette prime à cause de la fin d'année, mais Nantes et sa métropole ont pris une délibération dans ce sens, comme plusieurs autres communes de l'agglomération nantaise. De plus, je rappelle que les collectivités ont jusqu'à juin 2024 pour mettre cette prime en œuvre. Nous verrons donc à l'issue de ce délai combien auront fait ce choix. Enfin, je rappelle que cette démarche est connue depuis juin dernier, ce qui signifie que cette possibilité n'est pas une surprise.

Pour conclure, je voudrais donner quelques éléments d'appréciation sur ce que représenteraient ces 210 000 euros, dans le cas où cette prime serait versée à taux plein (ce qui n'est pas une obligation). En effet, et le décret le permet, vous pouviez tout à fait cibler les agents de catégories C et B, et moduler cette prime sur celles et ceux qui gagnent le moins. Lors du dernier Conseil d'agglomération, j'ai attiré votre attention sur le fait que nous augmentions la dépense publique de 50 000 euros pour les indemnités d'élus. Pour information, ces hausses représenteront un million d'euros de plus que sur le mandat précédent, entre l'augmentation de début de mandat et cette nouvelle augmentation. Il y a donc de quoi avoir des marges de manœuvre pour cette prime. De la même façon, la relocalisation de l'Office de tourisme dans des locaux neufs représentera 750 000 euros, et il s'agit simplement d'un choix politique. Par conséquent, et je le redis, nous avons tout à fait les moyens aujourd'hui d'accorder cette

prime aux agents, de reconnaître par là même leur engagement au service de la Collectivité et de leur donner un coup de pouce dans des années d'inflation – sans pour autant remettre en cause le travail de fond sur leur rémunération et leurs conditions sociales dans la Collectivité. »

Monsieur le Président : « Vous venez de parler pendant dix minutes sur un sujet qui ne concerne pas la délibération. De la même façon, 90 % des collectivités ne vous auraient pas laissé vous exprimer sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. Merci de le reconnaître, d'autant que vous vous plaignez régulièrement que je vous coupe la parole. »

Yannick DAVID : « Nous venons d'avoir l'illustration très précise de ce que j'appelle la politique de récupération tous azimuts d'une opposition à court d'idées. Une politique qui vise à générer la division, la discorde et le conflit social, et ce, en dehors de tout réalisme budgétaire et de tout réalisme politique. S'agissant du réalisme budgétaire, notre président a évoqué le coût pour les trois collectivités, et s'agissant du réalisme politique, cela fait maintenant trois mois que nous nous interrogeons sur la mise en place de cette prime. En effet, nous n'attendons pas pour nous interroger sur le sort de nos agents. Je rappelle que la rémunération d'un agent est composée tout d'abord d'un régime indiciaire figé. D'ailleurs, et je vous rejoins sur ce point, je vous concède qu'il faudrait peut-être revoir cette grille, notamment pour les catégories C qui sont en voie de paupérisation. D'autre part, cette rémunération est également composée d'un régime indemnitaire sur lequel nous avons la main. Or, nous nous sommes dit d'une part que cette prime était un *one shot*, et d'autre part – comme 80 % des communes de l'Agglomération puisque nous avons bien évidemment débattu de ce sujet entre nous, ainsi qu'au sein de Vendée Eau –, que nous préférions pérenniser des avantages. Je pense notamment au RIFSSEP, au FSE ou encore au CIA, d'autant que ce complément permet une véritable marge de manœuvre pour revaloriser les catégories C. Par conséquent, nous avons totalement conscience qu'il faudra réajuster les rémunérations de nos agents à l'évolution du pouvoir d'achat pour pallier cette inflation galopante.

Une fois de plus, votre intervention est la démonstration de ce que nous recherchons c'est-à-dire la stabilité, l'équilibre et l'entente, alors que vous vous nourrissez de la discorde et de l'instabilité sociale. C'est ce qui fait toute la différence entre ceux qui sont aux affaires, nous, et vous qui êtes dans l'opposition. Autrement dit, nous misons avant tout sur le temps, et sur l'assurance pour nos agents d'avoir un vrai pouvoir d'achat dans les prochaines années. »

Guy BATIOU : « Vous dites que cette proposition est faite par des personnes à court d'idées qui cherchent la division et la discorde, je vous rappelle qu'elle vient du gouvernement que vous soutenez. »

Stéphane IBARRA : « Je passerai sur tout ce qui peut être polémique et n'a pas beaucoup d'intérêt. »

Monsieur le Président : « L'intérêt est que vous vous intéressiez au fond du sujet, à savoir au débat d'orientation budgétaire. Le reste n'a pas à être débattu et n'est pas à l'ordre du jour. »

Stéphane IBARRA : « Je voulais simplement remercier Monsieur DAVID de témoigner que cette question a bien été débattue dans d'autres instances où elle était inscrite à l'ordre du jour, ce qui était notre demande. Aujourd'hui, nous aurions pu avoir un débat pour apporter chacun notre point de vue, puisque tous les avis sont respectables. Or, vous nous refusez ce débat, et cela est bien dommage. »

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des orientations budgétaires.

18. Entretien des espaces verts et des espaces naturels - Convention de groupement de commandes

Manuel GUIBERT : La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, la commune de Venansault et la commune de Landeronde ont des besoins similaires en matière d'entretien des espaces verts et des espaces naturels dans des domaines variés. Il est ainsi proposé au Conseil de constituer un groupement de commandes et de lancer une procédure d'appel d'offre pour les 6 lots.

Question adoptée à la majorité par 39 voix pour.

5 Contre : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

19. Marchés publics de travaux, fournitures et services - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : La présente délibération a pour objet l'autorisation de signature des avenants sur les marchés suivants :

- Marché A20053 - Fourniture de sacs pour la collecte des déchets recyclables - Avenant 2 ;
- Marché A20058 - Distribution de sacs pour la collecte des déchets recyclables - Avenant 2 ;
- Marché A15-025 - Gestion de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération - Lot n° 3 : Maintenance du Parc de Bacs / Fourniture de Bacs - Avenant 1 ;
- Marché G22027 - Acquisition de fournitures et petits matériels de bureau - Avenant 1 ;
- Marché G21026 - Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Avenant 3 ;
- Marché G22012 - Fourniture de mobiliers administratifs - Lots 1 et 2 - Avenants.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

1. Aide à l'immobilier d'entreprises - Attribution d'une subvention et d'une avance remboursable à Liger Foncier pour l'entreprise GAEC BLN

Yannick DAVID : La SAS Liger Foncier dont la Chambre d'agriculture, la FRSEA, les jeunes agriculteurs des Pays de la Loire et la SAFER sont constituants, permet de porter temporairement du foncier agricole et bâti sur 15 ans maximum afin de faciliter l'installation, la transmission et la reprise d'entreprises agricoles.

Le premier portage vendéen qui bénéficierait de ce dispositif est le GAEC BLN en cours de création porté par deux jeunes agriculteurs. Ce GAEC projette de reprendre une exploitation laitière sur la commune de Mouilleron le captif (45 vaches laitières), dont une partie de la production sera à terme transformée et commercialisée en vente directe.

L'ensemble du bien foncier et immobilier comprend :

- 28,81 ha de parcelles exploitées à acheter ;
- 75,82 ha à louer ;
- Une stabulation de vaches laitières, une stabulation de génisses, une salle de traite, une nurserie et des annexes.

Ces jeunes agriculteurs sollicitent Liger Foncier pour le portage temporaire du foncier et des bâtiments d'exploitation.

Liger Foncier demande à La Roche-sur-Yon Agglomération une aide à l'immobilier d'entreprise pour le projet de ces jeunes agriculteurs. À terme, le GAEC BLN fera l'acquisition de l'ensemble de l'exploitation agricole.

Cette aide à l'immobilier d'un montant de 93 550 euros à la SAS Liger Foncier pour soutenir le projet immobilier du GAEC BLN se ferait sous la forme d'une subvention pour 20 000 euros et 73 500 euros sous la forme d'une avance remboursable. Il est donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer favorablement pour la mise en place de ce dispositif.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

2. Dérogation au repos dominical 2024 - Commune de La Roche-sur-Yon

Yannick DAVID : La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le code du travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces de détail jusqu'à douze dimanches par an, par décision du Maire après avis du Conseil d'agglomération et du Conseil municipal.

Après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche-sur-Yon, et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, il est proposé une liste de dix dimanches dérogatoires en 2024.

Martine CHANTECAILLE : « Chers collègues, je serais brève puisque vous connaissez nos arguments. Comme vous le savez, voter pour cette délibération revient à voter pour une régression sociale, notamment pour les salariés dont vous autorisez le travail dix dimanches par an, dont six de suite à la fin de l'année 2024. Ce choix et ce vote vont également à l'encontre du douzième objectif de développement durable, dont nous parlerons ce soir, qui porte sur une consommation et une production responsables. Rien ne justifie rationnellement ces dérogations, et comme habituellement nous voterons contre. »

Guy BATIO : « J'aimerais revenir sur tous les arguments que nous entendons tous les ans, et qui nous expliquent que ces ouvertures sont indispensables. Si je prends l'exemple de Nantes, la Ville propose seulement trois dimanches sur la période des fêtes, alors que nous en proposons six de suite. Or, que je sache, les commerçants de Nantes ne se portent pas plus mal que nous, et ces dimanches libres leur permettent de passer du temps avec leur famille – ce qui n'est pas plus mal. »

Monsieur le Président : « Pour avoir déjeuné avec la maire de Nantes ce midi, je sais que les choses bougeront dans peu de temps. D'autre part, et vous ne le mesurez peut-être pas, vous oubliez de parler des difficultés de recrutement. D'ailleurs, le travail du dimanche risque d'être revu de façon totalement différente dans un certain nombre de métiers et de commerces, qui pourraient proposer de travailler en roulements par équipe pendant quatre jours d'affilés, et même le dimanche. Dès lors, ce genre de délibération n'aurait plus grand intérêt. »

David BÉLY : « Pour être totalement honnête, j'ai souvent l'occasion de travailler pendant le week-end et il n'y a pas que des inconvénients. Cela permet notamment d'avoir du temps libre à d'autres moments. »

Yannick DAVID : « J'ai rencontré le groupe La Boulangère il y a trois semaines, et cette entreprise a justement ouvert une expérience pour travailler uniquement pendant le week-end. Vous n'imaginez pas le nombre de candidatures qu'elle a reçu, et notamment des jeunes qui souhaitent s'organiser comme ils le veulent. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

9 Contre : Monsieur Guy BATIO, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE Madame Michelle GRELLIER, Monsieur Patrice GABORIT, Madame Isabelle CAMAND et Madame Marie-Claude MOREAU.

3. Convention de transfert de gestion du parking du complexe sportif Les Nouettes situé sur la commune de Mouilleron-le-Captif en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur ombrières

Monsieur le Président : Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. À cet effet, La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Energie, producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat départemental d'énergie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées, car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur une partie du parking des Nouettes sur la commune de Mouilleron-le-Captif répond pleinement à ces orientations.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes de la convention de transfert de gestion du parking de cet équipement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

4. Convention de transfert de gestion de la toiture du groupe scolaire Laënnec située sur la commune de La Roche-sur-Yon en vue de la réalisation et de l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque

Monsieur le Président : Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, La Roche-sur-Yon Agglomération définit ses objectifs stratégiques et opérationnels au travers de son programme d'actions. À cet effet, La Roche-sur-Yon Agglomération et la SEM Vendée Energie producteur local d'énergies renouvelables créée par le Syndicat départemental d'énergie de la Vendée (SyDEV), se sont rapprochées car elles ont constaté l'intérêt commun dans le développement conjoint de projets de production d'énergie renouvelable. La mise en œuvre d'un projet d'énergie renouvelable sur la toiture du groupe scolaire Laënnec à La Roche-sur-Yon répond pleinement à ces orientations.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de transfert de gestion de cet équipement.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

5. Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Anne AUBIN-SICARD : Conformément à l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales, La Roche-sur-Yon Agglomération présente un rapport commun avec la Ville sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable, en présentant les actions relevant des trois piliers environnemental, social et économique caractérisant le développement durable. Il est ainsi proposé au Conseil de prendre connaissance de ce rapport en amont du débat d'orientation budgétaire.

Guy BATIOU : « C'est un document toujours très intéressant à lire. D'ailleurs, je remercie les services car il s'agit d'un gros travail. En revanche, il reste assez difficile de mesurer globalement les efforts réalisés par rapport aux objectifs, d'autant que nous sommes ici au cœur des politiques publiques pour l'avenir. Par ailleurs, vous aviez rejeté notre vœu sur l'urgence climatique l'année dernière, alors que le changement est à l'œuvre, que la trajectoire est bien pire que prévue (1,7° C en plus depuis un siècle), et que la tendance s'accélère fortement. De plus, nous savons désormais que les changements climatiques liés à ce dérèglement sont majeurs, et même les assureurs placent le risque climatique comme le plus probable pour les prochaines années – les récentes tempêtes le confirment largement.

Plus globalement, nous partageons vos objectifs fixés dans ce rapport (énergie 100 % renouvelable et neutralité carbone en 2050), et il est évident que la nécessité d'agir est là. Cependant, en avons-nous tiré toutes les conclusions, et ce rapport le montre-t-il bien ?

Les actions citées dans ce rapport sont incontournables et nous les avons quasiment toutes votées. D'ailleurs, il est hors de question de remettre en cause les actions de rénovation et d'isolation, le déploiement d'énergies renouvelables, l'optimisation de l'éclairage, des plastiques et de la recyclerie, le développement des mobilités douces, ou encore le SLIME. Néanmoins, nous ne sommes pas encore rendus à ce qui serait nécessaire, et nous sommes encore trop dépendants des énergies fossiles, de la voiture et de nos consommations. En effet, ces dépendances se rappellent violemment à nous, tant écologiquement que socialement. J'ai déjà sollicité une convention pour un budget carbone ou climat, afin d'identifier et de quantifier précisément ce qui favorable, défavorable ou neutre pour le climat, et suivre cette évolution sur notre Agglomération. L'intelligence collective a effectivement beaucoup à nous apporter pour l'efficacité et l'acceptabilité de ce qui va nous arriver. Nos modes de vie les plus ancrés sont bouleversés, nous devons nous y préparer collectivement. On constaterait ainsi que la voiture a toujours la place prépondérante dans notre Agglomération avec des budgets considérables sur les axes de Nantes, de la zone Sud, ou de la route de La Ferrière par exemple, secteurs sur lesquels les mobilités douces, les voies en site propre adapté ou encore les franchissements piétons ou vélos sont absents. Quel avenir durable peut-on envisager avec 30 000 véhicules par jour, et avec un nouveau contournement destructeur qui accentuera encore plus le nombre de voitures et de passages ? À l'inverse, nous devrions mettre en place un aménagement bus, vélos et piétons global et cohérent, et une synergie entre opérateurs, collectivités, associations et prestataires. Nous avons un serpent de mer qui s'appelle la Maison de la mobilité, et ce service au public donnerait ampleur et visibilité à ces initiatives que nous approuvons. Or, toujours rien. À elle seule, la politique que je viens de décrire montre l'absence de vision globale face à ces urgences.

Pour le secteur « bâtiments-énergies », vous affirmez que les bâtiments sont sobres. Soit, mais je le répète comme je le dis tous les ans, l'engagement de la Collectivité à hauteur des enjeux doit être la production d'énergie renouvelable systématique, voire de bâtiments à énergie positive. Ce n'est pas le cas, et on ne peut pas se contenter d'options dans le cahier des charges comme cela était le cas pour certains gros bâtiments. Pour les particuliers, nous arrivons à un taux de dossier ANAH (ménages aux revenus modestes ou aides à la rénovation) très loin des besoins nécessaires si nous voulons que les bâtiments soient adaptés, et ce, au détriment des plus défavorisés. Les hausses de coût de l'énergie et la situation économique rendent d'autant plus indispensables ces actions sous peine de graves tensions sociales, puisque le nombre de précaires énergétiques augmentera très probablement de 5 à 10 % de façon très rapide.

Par ailleurs, l'étude sur l'Agglomération montrait deux sources majeures de pollution atmosphérique : la route dont je viens de parler et l'agriculture. À ce propos, je voudrais souligner l'importance du PAT auquel nous participons, qui devra vraiment s'axer sur une production locale la plus bio possible, et qui réduise la pollution et la consommation d'énergie pour la bonne santé des populations et des emplois locaux. Cette nécessité exige de nous des moyens à hauteur des objectifs conformes aux lois cadres. À ce stade, nous attendons le PAT, mais je n'ai vu aucun investissement engagé en ce sens. Par exemple, quelle réflexion est proposée pour la création d'une plateforme commune des productions locales ou des productions bios ? Des solutions rapides existent si nous avons la volonté d'y arriver. D'ailleurs, le rapport le confirme en indiquant que : « la présence du bio est beaucoup plus forte sur le scolaire où les ratios sont à 20 % de bio ». Je rappelle ici que nous avons toujours la même interrogation sur les chiffres (20 % dans ce rapport, contre 40 % dans le document de mi-mandat). Où est la vérité, car il ne faudrait pas se tromper sur ce que nous donnons à nos concitoyens ? Concernant le remplacement des barquettes en plastique, seules quatre écoles sont citées. Qu'en est-il du déploiement rapide vers les multi-accueil et éventuellement vers les EHPAD, qui sont quand même les publics les plus fragiles ?

Pour les déchets, nous notons avec satisfaction la diminution du tonnage ménager et l'amélioration de la flotte de bennes. Tout cela est positif, mais malheureusement les contraintes s'additionnent, puisque le tri des biodéchets sera généralisé à compter du 1^{er} janvier 2024 avec le droit européen et la loi de 2020, et qu'il concernera tous les professionnels et les particuliers. D'ailleurs, pourriez-vous nous indiquer si la mise en place du tri des déchets organiques au 1^{er} janvier sera effective et totale pour tout le monde, car cela n'est pas mentionné dans ce rapport ?

J'avais aussi attiré votre attention l'an dernier sur la nouvelle station d'épuration, puisque nous partageons la nécessité de faire évoluer l'ancienne afin, entre autres, d'éviter les errances de certains dossiers comme celui des Etablières. La commission d'appel d'offres a commencé son travail, mais beaucoup de choses restent encore à définir, puisque tous ces grands dossiers devraient bénéficier d'une approche publique avec une concertation réelle, y compris en amont. Nous avons vu que cela pouvait fonctionner, il faut simplement l'oser. Par ailleurs, nous avons également été très critiques sur le règlement local de la publicité et la réduction des panneaux lumineux. A ce propos, Nantes, Le Mans Laval ou Guérande ont pris en compte nos remarques sur les enjeux patrimoniaux et la pollution nocturne, et ces quatre villes ont vu les recours de la société Cocktail vision repoussés – société qui voulait maintenir ces panneaux, y compris dans les zones du centre-ville.

J'en arrive à la conclusion, car le temps me manque pour d'autres sujets symptomatiques et importants tels que la végétalisation et l'eau. Ce rapport montre que la politique n'est pas encore au service d'une transition volontaire et globale pour une société vraiment plus sobre. Il est évident que vous n'en n'êtes pas les seuls responsables, mais des décisions doivent être prises à tous niveaux dans l'intérêt général, car nous n'avons plus ni le choix ni le temps. Enfin, vous faites référence à plusieurs reprises à la DSP Transport. J'en profite donc une nouvelle fois pour réclamer publiquement le document complet voté en juin avec ses annexes, que je sollicite depuis cette date. J'ai sollicité en juin, puis de multiples fois oralement, puis en septembre auprès de Messieurs FAVREAU et BOUARD, puis encore auprès des nouveaux responsables de la commission Transport Messieurs GANACHAUD et ABDALLAH, puis encore auprès de Monsieur BOSSIS lors de la commission Transport d'octobre. Vous-même, Monsieur le Président, me l'aviez promis lors du dernier Conseil municipal. Faut-il aller en CADA pour obtenir la totalité d'un texte voté dans l'Agglomération ? À vous de me répondre. Que cette DSP ait été votée sans disposer de ses annexes contractuelles est déjà impensable, mais pourquoi mentir et traiter avec un tel mépris une demande légitime ? Que contient-elle que nous ne puissions lire ? Nous aimerions vraiment le savoir maintenant. J'attends vraiment de votre part des réponses à toutes mes questions... »

Monsieur le Président : « On me dit que ces documents ont été envoyés. D'ailleurs, c'est une demande que j'ai relayée avec sincérité ». »

Anne AUBIN-SICARD : « Voici quelques éléments de réponses sur le fond. S'agissant du RLP, ce sujet concerne la ville de La Roche-sur-Yon et j'ai déjà apporté des réponses en Conseil municipal. Concernant l'engagement de la Collectivité, je rappelle que nous sommes une des rares collectivités de France à être engagée dans la démarche de territoire et de transition écologique. D'ailleurs, l'ADEME nous a même sollicités à l'époque, puisque seulement 336 collectivités françaises étaient engagées dans ce dispositif que je suis très fière de porter aujourd'hui. Pour ce qui est de la DSP Transport, je rappellerai simplement deux choses. D'une part, il n'y a plus que des bus propres, soit électriques, soit GVN, soit à hydrogène vert qui entrent dans le parc de la Collectivité, et d'autre part, la flotte de bus sera entièrement décarbonée à horizon 2033. En ce qui concerne le PAT, vous nous suggérez un certain nombre d'actions. Cependant, il est encore un peu trop tôt pour les valider puisque nous en sommes seulement à la phase de finalisation du diagnostic. Ce plan d'actions sera donc travaillé dans les mois et les semaines à venir, avec, pourquoi pas, la proposition que vous faites, celle de travailler avec l'ensemble des membres du comité de pilotage. Quant aux déchets, vous vous louez enfin de la réduction des tonnages des ordures ménagères recyclées. Or, je pense qu'il y a une petite confusion, puisque la Collectivité est engagée dans la redevance incitative depuis 2011, et que les quantités d'OMR produites par habitant (celles des poubelles grises) diminuent fortement depuis cette date. Nous avons même un chiffre assez pionnier en France avec 137 kilogrammes d'OMR par habitant et par an. Seule la ville de Besançon est devant nous pour les villes de la strate, sachant que les ratios nationaux sont de 246 kilogrammes d'OMR par habitant et par an. Je pense plutôt que vous faisiez allusion aux chiffres en déchetterie, puisque nous avons une augmentation des apports effectués par les habitants du territoire depuis des années, et que ce tonnage a diminué pour la première fois l'année dernière, ce qui est un signe encourageant. Enfin, vous avez constaté que ce rapport couvrait et impliquait l'ensemble des politiques publiques de l'Agglomération. Ce sont donc bien l'ensemble des agents de la Collectivité et des différentes Directions (Ville et Agglomération) qui portent ces actions de développement durable au quotidien, et je les remercie également. »

Guy BATIOU : « Serons-nous prêts pour le tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Je rappelle que l'obligation de la Collectivité est de mettre à disposition des habitants une solution de tri à la source des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Plusieurs solutions seront ainsi proposées, dont le compostage collectif, le compostage partagé, et l'expérimentation d'une collecte de biodéchets en milieu urbain dense. Cela étant, nous ne pourrions pas non plus forcer les habitants à utiliser ces dispositifs. »

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation de ce rapport.

6. Tarifs 2024 des redevances d'assainissement collectif

Anne AUBIN-SICARD : Le service public communautaire d'assainissement collectif est géré via par un contrat de délégation de service public (traitement des eaux usées de la station d'épuration de Moulin Grimaud) et un marché public de prestation de service. Il est donc proposé au Conseil d'approuver les tarifs pour l'année 2024.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

7. Tarifs 2024 des redevances d'assainissement non collectif

Anne AUBIN-SICARD : Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) fonctionne avec un budget annexe, équilibré par des redevances en contrepartie du service rendu. Il est proposé au Conseil d'approuver les différentes redevances forfaitaires pour les contrôles sur les nouveaux dispositifs, sur l'ensemble des dispositifs existants et sur les dispositifs existants incluant les cas de vente.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

8. Rapport social unique de La Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : Il est proposé au Conseil de prendre acte du Rapport social unique 2022 de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation de ce rapport.

9. Convention portant adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération au socle commun de prestations du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée

Jacky GODARD : La Roche-sur-Yon Agglomération peut bénéficier de différentes prestations regroupées au sein d'un socle commun de compétences, réalisées par le Centre de gestion de la Vendée (CDG85) pour le compte de collectivités ou établissements non affiliés. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

10. Désignations d'élus dans différents organismes

Monsieur le Président : Il est proposé au Conseil communautaire de mettre à jour les désignations des élus communautaires dans divers organismes.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

11. Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) - Mise en place de la Conférence régionale de gouvernance des pays de La Loire

Thierry GANACHAUD : La loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a instauré la mise en place de la Conférence régionale de gouvernance (CRG) dans le cadre des travaux de modification des SRADDET suite à la loi Climat et résilience d'août 2021. Le Conseil communautaire est ainsi appelé à émettre un avis sur la composition de cette conférence.

Guy BATIOU : « Cette délibération me pose problème car elle contient beaucoup d'éléments contradictoires.

Il y a un an la Présidente de Région faisait voter une demande de dérogation à la loi climat et résilience afin de pouvoir artificialiser plus de terres agricoles et naturelles, contestation sans réussite auprès du gouvernement. La majorité régionale se retrouve finalement à devoir gérer une répartition de moins 54,5 % de consommation d'espaces d'ici 2023 contre les 34 % qu'elle espérait obtenir. Une année de perdue !

De plus elle n'annonce aucun outil : pas d'établissement public foncier régional, pas d'outil foncier dédié à la densification des zones d'activités, pas d'arbitrage entre les usages, pas de conditionnalité des aides régionales à la sobriété foncière... Elle renvoie la responsabilité de l'action aux communes et EPCI.

Nous souhaitons une action régionale forte qui puissent guider les choix des collectivités. C'est la seule condition pour garantir justice sociale et qualité de vie, préservation écologique et création d'emplois. »

Question adoptée à l'unanimité par 39 voix pour.

5 Abstentions : Monsieur Guy BATIOU, Monsieur Stéphane IBARRA, Madame Florence LEMAIRE, Monsieur Nicolas HÉLARY et Madame Martine CHANTECAILLE.

12. Attribution d'un fonds de concours en faveur des modes de déplacements doux pour la commune de La Roche-sur-Yon

Malik ABDALLAH : La commune de La Roche-sur-Yon sollicite, au titre de l'enveloppe globale de fonds de concours modes doux, une participation de l'Agglomération pour l'aménagement de stationnements vélos. Il est proposé au Conseil d'accéder à cette demande.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

13. Demande de dérogation à la fréquence hebdomadaire de collecte des ordures ménagères résiduelles

Alexandra GABORIAU : La réduction de la fréquence hebdomadaire de collecte des ordures ménagères résiduelles est considérée comme un axe majeur d'évolution pour répondre aux objectifs d'efficacité du service. Cette solution répond également aux attentes des Agglo-Yonnais de disposer d'un service plus en adéquation avec leurs usages.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Président à déposer une demande après du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

14. Contrat de concession pour la gestion et l'exploitation de la recyclerie - Attribution et autorisation de signature du contrat de concession

Alexandra GABORIAU : Il est proposé au Conseil d'agglomération de retenir le groupement Association Envie ERG / Association Les chantiers du réemploi, et de lui confier le contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il appartient au Conseil d'agglomération de se prononcer sur cette proposition au vu :

- d'une part, du rapport de la Commission de délégation de service public présentant la liste des candidats admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci ;
- d'autre part, du rapport du Président présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Recyclerie Cœur Vendée.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

15. Fourniture et installation de colonnes d'apport volontaire aériennes et enterrées - Autorisation de signature des marchés

Alexandra GABORIAU : La Roche-sur-Yon Agglomération assure la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Pour assurer cette gestion des déchets, La Roche-sur-Yon Agglomération a mis en place des conteneurs d'apport volontaire. Les marchés de fourniture de colonnes arrivant à échéance, une nouvelle procédure a été lancée. Il s'agit ici pour le Conseil d'autoriser la signature de ces nouveaux marchés.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

16. Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

Angie LEBOEUF : En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce dernier doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport 2023 concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées (à savoir les agents et élus de l'Agglomération et la ville), ainsi que les politiques qu'elles mènent sur leur territoire vis-à-vis de ses habitants. Selon les thématiques abordées, il concerne la période septembre 2022 à août 2023 ou l'année 2022. Il est proposé au Conseil d'en prendre acte.

Martine CHANTECAILLE : « Merci beaucoup pour cette présentation et merci aux services qui ont élaboré ce rapport.

À quelques jours de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, je pensais aussi commencer mon intervention par souligner l'importance des actions menées pour lutter contre ce fléau car les constats sont édifiants et terrifiants. Des chiffres viennent d'être cités, mais le ministère de l'Intérieur en a annoncé de pires aujourd'hui, puisqu'il y a eu 244 000 femmes victimes en un an, ce qui représente une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente. Le Ministère a ainsi déclaré que : « ces chiffres montaient la nécessité de mobilisation de tous les acteurs institutionnels comme associatifs », y compris bien évidemment dans notre Agglomération.

Je pense que nous pouvons saluer unanimement le rôle quotidien des associations qui accompagnent les victimes, voire les auteurs, mais aussi en amont leur rôle de prévention, puisque c'est là que tout se joue. Je pense notamment au milieu scolaire qui permet de toucher tous les enfants. Je salue également au nom de mon groupe l'augmentation du temps de travail de l'assistante sociale en commissariat car son rôle est très important.

Lors du comité de pilotage, ainsi que dans cette instance, nous avons évoqué plusieurs fois l'expérience menée à Nantes avec Citadelle. D'ailleurs, Madame JOSSIER a visité cette association au mois de juin, et je pense qu'il serait vraiment intéressant de lancer un chantier communautaire sur ce type de structure car nous n'avons pas tous les leviers. Certes, nous en avons déjà quelques-uns, mais les chiffres montrent qu'il faut vraiment se mobiliser à notre échelle. Je le redis, comme je l'ai redit en comité de pilotage, il existe des structures innovantes qui sont vraiment utiles. Voilà pour le volet des violences.

Concernant le volet des ressources humaines de la Collectivité, les constats rappelés montrent la persistance d'inégalités très problématiques, voire parfois de régression. Par conséquent, les marges de progression sont là encore très importantes, d'autant que la répartition des filières est très inégalitaire et qu'aucune d'entre elles n'est paritaire. De plus, les femmes représentent toujours 88 % des temps non-complets, sachant que ces temps s'élèvent à plus de 8 % contre 6,6 % l'année dernière. Il s'agit donc d'un point d'alerte, puisque ce rapport consiste aussi à pointer ce qui ne va pas et ce sur quoi il faut agir. Lors du dernier Conseil municipal, j'ai posé la question du plafond de verre, et on m'a indiqué que le différentiel pour les catégories A était de 22 % – ce qui est énorme. Or, cette différence dépend aussi de la Collectivité.

Lors du comité de pilotage sur l'égalité femmes-hommes, j'ai aussi proposé au nom de mon groupe que l'on réfléchisse à la possibilité d'un congé menstruel pour les agents de la Collectivité. Je rappelle en effet que certaines collectivités lancent ce type d'action sans forcément attendre la loi et que nous pourrions très bien travailler sur ce chantier. Je pense que ce serait un plus pour de nombreuses femmes employées de la Collectivité. Là encore, nous pouvons avancer ensemble et améliorer des choses.

Bien évidemment, je ne dirai pas que tout dépend de la Collectivité, puisque l'Agglomération s'inscrit dans une société qui possède une histoire, laquelle est marquée par un héritage lourdement patriarcal. Nous le savons, mais ça va mieux en le disant. Cependant, la Collectivité dispose de leviers, et tous doivent être actionnés pour répondre aux réalités qui ont été présentées et qui ne sont pas satisfaisantes. Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer ce propos, celui de l'égalité politique femmes-hommes de la Collectivité. Comme cela a été rappelé, l'Agglomération a souhaité adhérer à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette adhésion était demandée depuis longtemps par mon collègue Guy BATIOU et je l'en remercie. Cette charte précise en effet que l'Agglomération s'engage à mettre en œuvre ce principe si l'autorité n'a pas atteint une représentation équilibrée des femmes et des hommes, et ce, « d'une manière qui ne peut pas être moins favorable au sexe minoritaire que dans la situation présente ». Autrement dit, nous ne pouvons pas faire pire en cas de non parité lorsqu'il y a des changements. Avant les renouvellements des Vice-présidents intervenus en mai dernier, notre assemblée n'était assurément pas un modèle à suivre en termes de parité. Pour rappel il y avait six femmes et sept hommes sur les treize postes de Vice-présidents, et huit femmes pour treize hommes sur la totalité des 21 membres du Bureau. Or, si la parole et la signature ont une valeur, nous pouvions espérer que cette situation s'améliore à quelques jours d'écart de la signature de cette charte, d'autant que deux femmes venaient d'être élues maires – sachant qu'il n'est pas obligatoire d'être maire pour faire partie du Bureau. Au contraire, non seulement ces chiffres n'ont pas évolué en mieux, mais en plus, ils ont empiré, puisqu'un poste de Vice-présidente est devenu un poste de Vice-président. De la même façon, j'ai récemment relevé – et regretté – ces représentations

inégalitaires à plusieurs reprises. Par exemple, il n'y avait qu'une seule femme sur neuf membres au comité SCOT-PLU, et il n'y a aucune femme présidente ou vice-présidente à la commission n° 11.

Ne croyez pas mes chers collègues qu'il soit plaisant de dénoncer ces situations à chaque fois. J'aimerais mieux pouvoir dire, pour nous, comme pour nos enfants, que ces constats relèvent d'une autre époque, que l'égalité progresse, et qu'elle progressera automatiquement et fatalement un jour. Aujourd'hui, non seulement l'égalité pour les femmes n'est pas encore effective, et reste un combat d'actualité, mais il faut aussi une vigilance permanente face au sexisme pour éviter des régressions.

Chers collègues, l'égalité républicaine est une promesse pour les femmes. Elle reste encore une promesse et non un fait. J'aimerais donc que nous travaillions tous ensemble pour la faire progresser, et non pour qu'elle régresse comme cela est encore le cas trop fréquemment. »

Guy BATIOU : « J'aimerais simplement ajouter deux choses à cet exposé très complet. Premièrement nous avons appris que le prix Nobel de l'économie avait été remis à une femme seule pour la première fois, pour des travaux qui concernaient justement le travail des femmes au XX^{ème} siècle. Or, nous n'avons toujours pas l'égalité formelle des salaires au XXI^{ème} siècle, puisque d'après les calculs de ces mêmes économistes, les femmes travaillent gratuitement depuis le lundi 6 novembre à 11 heures 25. Cela méritait d'être souligné, puisque les femmes travaillent sur ce sujet depuis des dizaines d'années. Deuxièmement, il m'est arrivé à plusieurs reprises de participer à des réunions ou des formations autour de ces sujets, et je voudrais ré-insister une fois de plus sur la nécessité de la prévention, de l'éducation et de la formation, particulièrement auprès des enfants et des adolescents. En effet, quand on entend ce qu'ils peuvent dire, et surtout quand on voit le manque sidérant d'information et de regard critique sur les relations hommes-femmes, sur les relations sexuelles, et sur le respect des orientations sexuelles, nous pouvons encore avoir des craintes pour l'avenir, et c'est un homme qui vous le dit. Bref, ce n'est pas rassurant. »

Angie LEBOEUF : « Je voudrais réagir sur cette date du 6 novembre qui a fait couler beaucoup d'encre. A ce propos, la Docteure en économie et fondatrice de la *newsletter* Les glorieuses rappelait récemment que toutes les femmes islandaises descendaient dans la rue à partir d'une certaine date pour dénoncer justement ces inégalités de salaires avec les hommes. En ce qui concerne la France, la Commission européenne indiquait déjà en 2016 que les femmes françaises n'étaient plus payées à partir du 2 novembre. En 2023, c'est donc à partir du 6 novembre qu'elles travaillent gratuitement, et ce, tous contrats et tous types de travail confondus. Enfin, l'INSEE rappelle qu'il y a aujourd'hui un écart de salaire de 4,3 % entre les femmes et les hommes à travail et à poste équivalent – ce que les économistes appellent de la discrimination pure –, et un écart 24 % tout travail confondu. Cela étant, certains chiffres confirment quand même que le travail des féministes est encore fondamentalement très important aujourd'hui. »

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation de ce rapport.

20. Convention entre l'Etat, Pôle emploi et La Roche-sur-Yon Agglomération - Mise en œuvre d'un Atelier et chantier d'insertion

Françoise RAYNAUD : Depuis trois ans, La Roche-sur-Yon Agglomération s'est engagée dans l'insertion par l'activité économique. Par cette convention, l'Etat agrée, pour trois ans, La Roche-sur-Yon Agglomération à porter une action Atelier et chantier d'insertion. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'en approuver les termes.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

21. Gestion des aires d'accueil des gens du voyage et mission d'assistance à la réalisation d'opérations de sédentarisation et de sécurisation des situations - Autorisation de signature du marché

François GILET : Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres (CAO) du 12 octobre 2023 d'attribuer le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage à ACGV Services (17 000 - La Rochelle), sur la base d'un forfait annuel de 149 964 euros H.T. pour la gestion des aires (mission principale), d'un forfait de 6 802 euros H.T. pour l'accompagnement d'une famille et d'un forfait de 2 110 euros H.T. pour l'assistance à la réalisation d'opérations de sécurisation des situations (missions secondaires).

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales puis il lève la séance à 20 heures 20.

Le secrétaire,

Christine RAMBAUD-BOSSARD



Le Président,

Luc BOUARD

